

CAPES interne – CAER Section sciences économiques et sociales

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité prenant appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Pour présenter sa réalisation pédagogique, il est souhaitable que le candidat expose préalablement, avec précision, ses objectifs pédagogiques, en lien avec les attendus des programmes, et mette en évidence la cohérence d'ensemble de la séquence.

Celle-ci inclut les objectifs, la démarche et les activités conduites avec la classe ainsi que l'évaluation des acquis des élèves.

Le dossier devra comporter la présentation de la démarche complète de la séquence, notamment le plan détaillé du cours et les pré-requis. Les activités proposées aux élèves seront présentées et explicitées. Les supports utilisés pour celles-ci doivent être joints au dossier, en particulier ceux élaborés par le candidat. L'articulation entre les différents temps d'enseignement et les méthodes pédagogiques mobilisées devra être expliquée, par exemple, l'articulation entre des temps de cours, magistral ou dialogué, et des phases d'activités des élèves.

De même, le candidat est invité à indiquer les références théoriques à partir desquelles il fonde le contenu scientifique de sa séquence ainsi que les sources utilisées pour la préparation et la mise en œuvre de la réalisation pédagogique, et à quelles fins elles sont mobilisées. Il ne s'agit pas ici de proposer une liste exhaustive de sources possibles mais bien de préciser celles qui ont servi de support au travail du candidat et sur lesquelles il pourra être interrogé lors de l'entretien.

Dans tous les cas, les choix de démarche, d'activité et de support, doivent être justifiés.

Le jury sera particulièrement attentif à la cohérence et à la pertinence de la démarche pédagogique mais également de l'analyse de sa réalisation par le candidat. De ce fait, il est invité à justifier de manière précise les éléments qui lui paraissent prouver la réalisation des objectifs poursuivis lors de cette séquence. Il doit également être capable de distanciation, être à même de replacer cette séquence dans des objectifs plus généraux et, le cas échéant, avoir un regard critique sur la réalisation présentée.

Il s'agit moins de décrire une séquence pédagogique que de faire preuve d'une bonne capacité d'analyse de son activité, de sa maîtrise des attendus de l'enseignement de sciences économiques et sociales, et de qualités didactiques.

Pour ceux qui n'ont jamais enseigné les sciences économiques et sociales, le jury sera attentif à la capacité du candidat à se projeter dans ses futures fonctions. Il lui est demandé de montrer comment et en quoi ses activités antérieures, son parcours professionnel et sa formation pourront servir son enseignement. Le candidat doit ainsi connaître les attendus de l'enseignement des sciences économiques et sociales : maîtrise des programmes et des contenus scientifiques, connaissance des enjeux didactiques propres à la discipline et des compétences attendues de tout enseignant, telles qu'elles sont définies par le BOEN.